

Mont-Saint-Michel

Après 31 jours de grève, les personnels amplifient le mouvement

Les personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sont en grève reconductible depuis le 3 juin dernier afin de dénoncer la dégradation sans précédent de leurs conditions de travail et des conditions d'accueil du public, consécutives aux nouvelles modalités d'accès au site. Les personnels de l'abbaye revendiquent le rétablissement d'un service de transport dédié et adapté aux besoins de tous les salariés (public comme privé) ainsi qu'à la population du Mont. Ce service de transport supprimés de manière autoritaire et sans concertation, accueillait également les personnes à mobilité réduite (PMR).

La revendication porte également sur une dépose des salariés au plus près du Mont (au lieu de la dépose actuelle situé à plus de 400 mètres, à parcourir deux fois par jours sur un chemin non aménagée), ainsi qu'un départ différencié, dans le souci de séparer les flux touristiques des flux professionnels. Cette mesure, loin d'être un caprice de la part des salariés constituent une véritable mesure de prévention primaire liée à un risque professionnel (risque d'incident voire de heurts avec la foule des usagers).

Un mois de grève des personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel aura été nécessaire à l'ouverture de discussions associant l'ensemble des acteurs impliqués : représentants des collectivités territoriales, de l'État, du Ministère de la Culture, du CMN, de l'entreprise Transdev-Véolia (déléataire en charge de la desserte du site) et des personnels. Après d'âpres échanges pas toujours productifs, le syndicat mixte, en accord avec les représentants de l'État et l'entreprise déléataires a fait les propositions suivantes :

- Concernant la localisation des départs et des retours, l'arrêt serait positionné au plus près du parking des salariés, afin de les rapprocher des lieux de départ des navettes dédiées.
- Concernant la localisation des départs et des arrivées au pied du Mont, la dépose et la reprise s'effectueraient sur le parking réservé actuellement aux arrêts des Montois et aux services de livraison.
- Concernant le transport dédié aux salariés, un départ serait organisé toute les 30 minutes de 7H30 à 10H30 pour l'aller et toutes les 30 minutes de 15H15 à 19H45 au retour.
- Ce dispositif serait temporairement expérimenté pour 3 mois et ferait l'objet, ensuite, d'une évaluation entre tous les acteurs concernés.

Ces propositions sont éminemment insuffisantes pour les personnels qui ont voté à l'unanimité la poursuite et l'amplification du mouvement. Ils revendiquent :

- Une véritable navette dédiée aux salariés (public et privé), à la population et aux PMR avec un cadencement toutes les 15 minutes.
- De meilleures garanties sur la possibilité de dépose au pied du Mont, toujours en suspens car soumise à l'autorisation du Préfet
- Des garanties concrètes et la transparence sur l'évaluation du dispositif transitoire
- De réelles négociations sur le dispositif à venir dans les sens d'une amélioration du service public rendu

Paris, le 4 juillet 2013